



Procuration

Ce document doit être envoyé à
EOLE-LIEN sc, rue sous l'Eglise 3A à 5020 Temploux
ou à info@eole-lien.be
et nous parvenir au plus tard le 24 mars 2026.

Un coopérateur peut recevoir cinq procurations au maximum.

Le soussigné,,

coopérateur d'EOLE-LIEN sc dont une/des part(s) porte(nt) le n°,

donne procuration à, également coopérateur,

pour voter en son nom lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mars 2026, dont l'ordre du jour est le suivant :

- Vote 1 : approbation des comptes 2025
- Vote 2 : affectation du résultat – dividende 4%
- Vote 3 : décharge aux administrateurs
- Vote 4 : nominations d'administrateurs
- Vote 5 : affectation des subsides pour les projets sociaux

Fait à, le/...../2026,

(signature)